

L'ENVIRONNEMENT

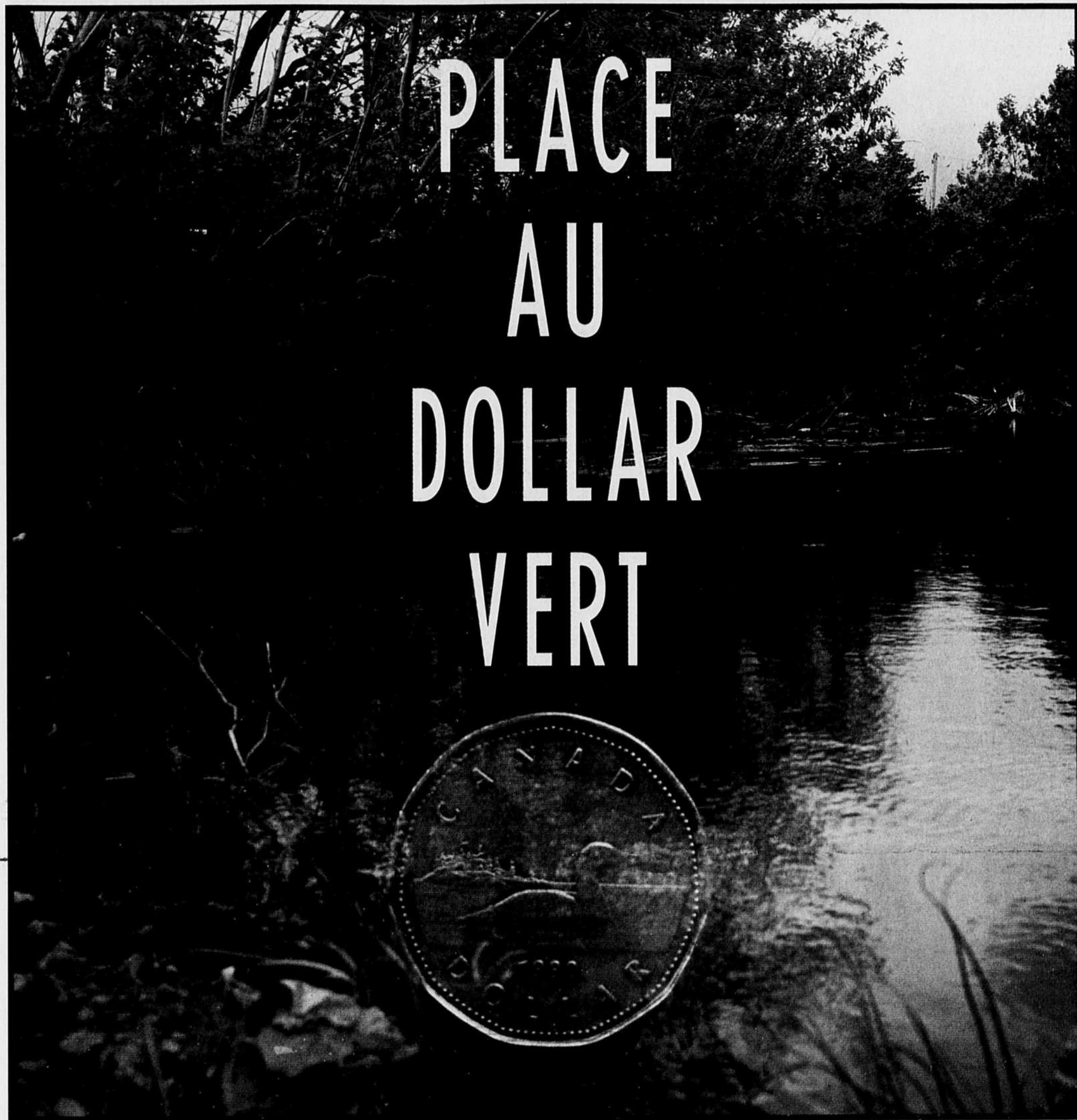


PHOTO JACQUES GRENIER

Du cri d'alarme à l'action rentable

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Simplifions un peu. Même beaucoup. Les années 70 ont vu naître véritablement la problématique environnementale avec des rapports célèbres comme celui du Club de Rome, des conférences comme celles de Stockholm et une pléiade de livres, ouvrages et essais de toute sorte. Le cri d'alarme était lancé.

Dans les années 80, on a assisté à l'institutionnalisation de la protection de l'environnement. Ministères, lois et règlements ont poussé partout dans le monde comme autant de garde-fou dans un domaine qui en avait d'ailleurs besoin. Ces nouveaux contrôles ont fait passer progressivement le pouvoir des mains des écologistes de la première heure aux technocrates et fonctionnaires ainsi qu'aux citoyens, qui ont commencé à engager des batailles à leur façon.

Dans les années 90, la gestion de l'environnement fait un nouveau bond. Pendant que les pouvoirs publics tentent, de façon générale, de minimiser leurs interventions pour des raisons budgétaires et de philosophie politique, la dé-

fense de l'environnement devient de plus en plus une affaire d'innovation technologique, d'entreprise et de produits nouveaux, de concepteurs, de «patenteux» et de créateurs de toute sorte.

Nous entrons dans l'ère des gestionnaires, publics et privés, qui vont donner corps à une nouvelle façon de voir et de faire et qui vont démontrer que l'environnement sera, de plus en plus, une affaire de gros sous, une affaire de rentabilité. Au plan comptable comme au plan social, d'ailleurs. Nous entrons véritablement dans l'ère du dollar vert. Et cela, paradoxalement, au moment même où on l'a fait virer au jaune!

Cet injuste résumé des 25 dernières années de discussions sur le thème de l'environnement conduit à deux réflexions.

D'abord, au fait qu'en environnement, il y a des modes et qu'il faut s'en méfier. La réflexion environnementale n'est pas morte dans les années 70 et les institutions gouvernementales des années 80 ne sont pas parfaites. Loin de là.

Mais en même temps que ce travail d'approfondissement se poursuit, naît un nouveau front environnemental, à l'évidence, fait de création, de projets concrets et, surtout, d'une

nouvelle manière de faire dans presque tous les secteurs de l'activité humaine. L'environnement passe dans l'entreprise après s'être frayé un chemin dans notre vie de tous les jours depuis une décennie.

Il est de plus en plus rentable, en effet, de penser environnement, qu'on soit un exploitant forestier, un agriculteur, un industriel soucieux de sa facture d'énergie, de ses matières premières ou de la gestion de ses déchets. Et préoccupé par les malheurs que lui feront vivre ses détracteurs, à tort ou à raison, s'il oublie de montrer patte verte.

Certes, il y a des récupérateurs. Pas ceux des matières premières, mais ceux de la crédulité populaire. Ils défendent les sapins naturels contre la hache pour mieux vendre des sapins artificiels. Le syndrome Bambi est devenu une recette universelle depuis les bébés phoques. On ne vend plus

des abonnements à des studios de santé: on y pédale pour sauver une forêt tropicale ou un récif de corail! On ennoblit même le crédit lorsqu'il tourne au vert et on donne aux enfants l'illusion de sauver la planète en achetant un arbre qu'ils planteront devant le bungalow avant de filer avec le nouveau véhicule familial, de préférence un puissant V-8, vers le chalet

construit sur un grand terrain déboisé et aux berges dénudées.

Mais il y a, heureusement, les vrais récupérateurs qui, comme plusieurs autres professionnels, connaissent une nouvelle carrière avec la protection de l'environnement.

Nos «guenilloux» d'antan recyclent aujourd'hui le papier, le verre et les plastiques. Les «vidangeurs» sont devenus des gestionnaires de déchets avec des centres de tri, manuels ou mécanisés, et les anciens dépotiers deviendront, peut-être un jour prochain au Québec, des mines de ressources, comme c'est déjà le cas aux États-Unis où l'on extrait plus d'or par tonne (de déchets) dans la Silicon Valley que dans certaines mines commerciales!

Des métiers se sont aussi reconvertis. Les ingénieurs municipaux, les «poseurs de tuyaux» comme on les a souvent appelés avec ironie, se sont mis à l'heure de l'assainissement. Et avec eux, des entreprises ont fait peau neuve pour devenir, avec un cortège de nouveaux conseillers, la nouvelle industrie de l'eau, puissante et plus efficace, au plan politique, que les 600 groupes environnementaux du Québec réunis!

Mais les pages encore à écrire de cette histoire fascinante, qui est celle d'une société en

Nous entrons dans l'ère du dollar vert au moment même où, paradoxalement, on l'a fait virer au jaune

STRATÉGIE de communication **AFFAIRES** publiques **RELATIONS** gouvernementales

équation **PLUS**

Cabinet-conseil en relations publiques

Au service des entreprises et organismes du secteur privé et public depuis 1982.

180, boul. René-Lévesque Est
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2X 1N6
Téléphone: (514) 878-9996
Télécopieur: (514) 878-4493

L'ENVIRONNEMENT

Les nouveaux chercheurs d'or de Noranda

Des métaux précieux dans les carcasses de téléphones, d'appareils photo, de calculatrices et de jouets

ANDRÉ PICHE

Qu'est-ce que Rouyn-Noranda a à voir avec les accords Salt? Le recyclage des métaux contenus dans les plaquettes électroniques des missiles démantelés. La fonderie de la capitale du cuivre ne transforme pas toujours du matériel à ce point sophistiqué, mais l'intérêt est manifeste. Et pour cause, les assemblages de haute précision des industries aéronautiques et spatiales contiennent une haute teneur en métaux précieux. Les mêmes métaux se retrouvent tout de même en quantité appréciable sur les circuits intégrés de divers biens de consommation. Les installations électroniques sont donc le meilleur filon à exploiter.

La fonderie se spécialise aujourd'hui dans le recyclage des rebuts électroniques. Carcasses de téléphones, appareils photo, calculatrices, jouets, vieux téléviseurs, etc.

«Une seule once et quart d'or contenue dans une tonne de cuivre devient intéressante», dit Daniel Picard, directeur du Service des affaires de Noranda. Plus la concentration d'or est forte, plus le transport est économique. Pour la compagnie de l'Abitibi, les métaux précieux contenus dans les anodes de cuivre font que la distance n'a plus d'importance. Normal quand on roule sur l'or. La prospection se fait bien au sec, dans les bureaux des courtiers et sans exploiter de mine. La récupération, selon les cadres de l'usine, fait de l'exploitation le premier «gisement» d'or au Canada et le huitième au monde.

Métallurgie du cuivre, Noranda, plus communément appelée «La Noranda», ne fait certes pas ses premières armes dans l'industrie de récupération et de refonte des pièces métalliques d'équipement militaire. Déjà, dès la fin de la guerre, l'usine refondait les douilles usagées d'obus. La stratégie du recyclage s'élaborait tranquillement et la compagnie affinait son expertise qui allait devenir sa marque de commerce, c'est-à-dire extraire le maximum de valeur d'une matière des plus impures.

En 1976, l'exploitation de la mine est abandonnée, le gisement



À l'usine de Noranda, la nouvelle mine d'or est constituée d'un gisement de vieux appareils électroniques dans lesquels on récupère des quantités étonnantes de métaux précieux

est épuisé. Le passage de l'extraction vers le traitement était déjà bien avancé et cette dernière production occupait une large part des activités avec une clientèle établie. Le procédé de recyclage s'était également amélioré.

La Noranda veut faire oublier son passé moins glorieux de premier pollueur de la région. C'est sous des pressions locales soutenues et par réalisme économique qu'elle a entrepris sa conversion environnementale. «Ce n'est pas par angélisme qu'il y a eu changement d'attitude, les standards de vie changent, raconte Jacques Moulins, directeur au Service de l'environnement et de la santé. Il fallait faire face à la détérioration de l'environnement ou disparaître du

paysage».

Des mesures satisfaisantes pour tout le monde ont été prises. «Le représentant du Comité pour l'environnement de Rouyn-Noranda a déclaré devoir maintenant chercher un autre cheval de bataille», affirme Normand Ouimet des relations extérieures de la compagnie.

Le pollueur repentant a engagé une vraie lutte contre les pluies acides. Il s'est doté d'une politique environnementale dont les mesures dépassent les normes et a rentabilisé sa pollution par la construction d'une usine d'acide. Celle-ci récupère une bonne part des émanations d'anhydride sulfureux produites par l'usine de traitement. On veut atteindre les 70% pour 1995.

Pour ne rien laisser au hasard, une surveillance continue est exercée depuis une station météorologique pour contrôler la densité de SO_2 au sol. A la moindre anomalie, une partie de la production peut et doit être interrompue sur ordre des experts, sans autre préavis. Les justifications viennent plus tard.

Une partie des problèmes est en voie de résolution. Mais attention, les polluants prennent parfois des allures sournoises. «Votre ordinateur si utile est classé déchet dangereux dans la nature par les nombreuses soudures au plomb posées sur les circuits», dit Daniel Picard.

Comme le téléphone, l'auto télégraphique et la calculatrice...

Guerre au gaspillage

Québec amorce le virage de l'efficacité énergétique

SYLVIE LOUIS

«L'énergie la moins polluante pour l'environnement... c'est celle qu'on ne consomme pas», dit André Chalifour, consultant en efficacité énergétique à la firme Chalifour, Marcotte et associés.

Longtemps le paradis des énergivores, le Québec amorce le virage de l'efficacité énergétique. Lise Bacon, la ministre de l'Énergie et des Ressources a donné le coup d'envoi, en 1992, à la stratégie québécoise d'efficacité énergétique.

Au 31 mars, le ministère a consacré un million de dollars à l'aide au financement des technologies de l'énergie et à l'efficacité énergétique. Un observatoire de l'efficacité énergétique, inauguré ce mois-ci, a pour mission d'évaluer la performance de l'économie québécoise dans ce domaine et de donner des directives visant à réajuster le tir.

«L'objectif de cette politique est, d'ici l'an 2000, d'améliorer de 15% l'efficacité énergétique de l'économie québécoise», annonce Jean-Pierre Pellegrin, directeur général de la Planification, secteur de l'Énergie, au ministère de l'Énergie et des Ressources.

«Le potentiel d'économies d'énergie à réaliser est moins important qu'en 1973, mais il reste encore tellement à faire...», constate André Chalifour. De nombreuses entreprises rejettent par exemple encore d'importantes quantités de chaleur, un sous-produit de leurs procédés de production. Au Japon, il n'est pas rare de voir s'installer

côte à côte des usines qui récupèrent cette énergie et la revendent à leurs voisins. «Je n'ai rien contre l'électricité en soi, mais contre le fait qu'on la gaspille», dénonce Christian Ouellet, président du Groupe de travail en efficacité énergétique de l'Ordre des architectes du Québec. En banlieue de Montréal, par exemple, un projet d'édifices en hauteur prévoit de splendides verrières, mais heureusement toutes au Nord!»

Pour Christian Ouellet, une vigoureuse politique d'isolement et de lutte contre le gaspillage permettrait d'épargner 50% de la facture d'énergie dans le domaine de l'habitation privée.

«Personne n'a le courage de s'attaquer au problème du transport qui nous coûte des fortunes en énergie, en routes, en espaces urbains, en environnement. C'est également un vrai scandale de voir toute l'énergie gaspillée à produire de l'aluminium pour les États-Unis.»

Depuis 10 ans, les États-Unis mènent une véritable lutte contre le gaspillage énergétique dans les entreprises. Au Québec, de plus en plus d'entreprises investissent dans l'efficacité énergétique. Elles font ainsi d'une pierre trois coups : elles réduisent leur facture énergétique, polluent moins et sont plus compétitives. Pour une fois, l'économie et l'environnement sont du même bord!

Certaines entreprises visent des économies de chauffage et d'éclairage de l'ordre de 20 à 50%. Le Complexe Desjardins est un modèle d'efficacité énergétique. Sa consommation d'énergie est passée de 52 kilowatts/heure au pied carré en 1976 à 38 kilowatts/heure aujourd'hui, malgré le fait que le taux d'occupation et les utilisations de l'énergie ont augmenté.

«C'est presque un tour de force; la constance dans le processus est remarquable!», s'enthousiasme André Chalifour. Les frais ayant été introduits à même la gestion quotidienne du bâtiment, en réinvestissant une partie des économies réalisées. Si le Complexe Desjardins désire, aujourd'hui, passer de 52 à 38 kilowatts/heure au pied carré, il faudrait y injecter des millions de dollars!»

Beaucoup d'immeubles sont munis de systèmes de chauffage, de ventilation, d'humidification, de climatisation et d'éclairage énergivores, parce que conçus dans les années où l'énergie ne coûtait rien et où on ne se préoccupait pas de l'impact sur l'environnement de sa consommation.

Dans les édifices commerciaux, institutionnels et industriels, la ré-

duction de la consommation d'énergie passe à la fois par des rénovations, l'installation d'un système performant de gestion de l'énergie par des ordinateurs ainsi que par la sensibilisation et la formation du personnel d'exploitation.

Depuis février 1993, l'usine de «sea-doo» de Bombardier à Valcourt bénéficie des avantages d'un système de murs chauffants par capteur solaire. La surface de couleur foncée du mur de la façade sud se réchauffe au soleil et l'air chaud est aspiré instantanément au travers les millions de petits trous par des ventilateurs.

D'après Brian Wilkinson, chef des ventes chez Matrix Énergie, la société qui distribue cette technologie ontarienne au Québec, les murs solaires permettent d'épargner 30% des coûts de chauffage et ont amélioré le système de ventilation. Bombardier est sur le point d'équiper également son usine de motos du même système.

«Les entreprises qui ont atteint 50% de réduction n'étaient pas des cas exceptionnels, mais plutôt des dossiers où l'on s'est penché sérieusement sur la question», constate André Chalifour.

D'autres entreprises vont plus loin et modernisent leurs procédés de production dans le but de réduire leur consommation d'énergie.

L'usine de pâte à papier Tembec, à Témiscaming, a investi au début des années 90 11 millions\$ dans un système d'électrotechnologie. Plutôt que d'être rejetées dans les cours d'eau, les liqueurs de sulfite résiduelles sont récupérées et utilisées comme combustible pour les chaudières servant à la production de pâte et de papier.

La nouvelle usine de PPG Canada Inc, installée à Beauharnois, a aussi opté pour l'électrotechnologie. Cette entreprise qui produit du chlore et de la soude caustique a remplacé en 1991 les cellules électrolytiques au mercure, un procédé très énergivore auquel étaient associés des rejets de mercure, par la technologie des

membranes.

Ces deux entreprises, qui ont bénéficié du Programme d'aide à l'implantation des électrotechnologies d'Hydro-Québec, réduisent ainsi leurs émissions polluantes tout en obtenant un gain énergétique important qui se traduit par une compétitivité accrue.

«Nous n'avons encore jamais constaté que les lois sur l'environnement corroboraient notre action», explique André Chalifour. Les clients m'appellent non parce qu'ils souhaitent réduire leurs émissions de gaz carbonique, mais pour diminuer leur facture énergétique. Il n'existe pas de norme gouvernementale d'efficacité énergétique en milieu industriel; la seule norme est celle de la concurrence. Mais les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie sont vulnérables et les plus avisées d'entre elles prennent le taureau par les cornes.»

Malheureusement, la Loi sur la qualité de l'environnement, qui par son amendement de 1991 a instauré les plans d'assainissement, n'a pas inclus l'efficacité énergétique dans l'impact global d'une entreprise sur l'environnement.

«Tant que le gouvernement tirera profit des ventes d'énergies, il aura toujours un rôle ambigu, assure Christian Ouellet, qui s'insurge contre le mythe de l'eldorado énergétique. Il y a 20ans, on a réalisé une campagne éhontée pour que tout soit à l'électricité. Et aujourd'hui, Hydro-Québec, seul à disposer des sommes nécessaires pour entreprendre une action efficace en efficacité énergétique, a une peur bleue de se tromper et d'annoncer aux gens qu'ils vont être obligés de modifier leur façon de vivre.»

«C'est une démarche progressive; on ne disposait pas de tous les chiffres pour plaider cette cause-là, soutient Louise Barrette, agent d'information à la Direction des communications au ministère de l'Environnement. On recherche un juste milieu entre économie et environnement.»

«Personne n'a le courage de s'attaquer au problème du transport qui nous coûte des fortunes en énergie, en routes, en espaces urbains, en environnement. C'est également un vrai scandale de voir toute l'énergie gaspillée à produire de l'aluminium pour les États-Unis.»

Christian Ouellet.

De main de maître...^{MC}en droit
de l'environnement

Seule une équipe multidisciplinaire permet une vision claire et offre une maîtrise complète des questions de droit de l'environnement.

Chez Ogilvy Renault, vous trouverez une équipe d'avocats formés dans plusieurs domaines de pratique, dont certains possèdent aussi une formation universitaire complémentaire en biologie, en génie, en relations industrielles ou en sciences politiques et ont acquis une compétence exceptionnelle en droit de l'environnement.

Des questions soulevées lors des transactions ou du financement d'une entreprise aux obligations de décontamination, des conseils sur la conformité aux lois et règlements environnementaux aux litiges concernant la responsabilité civile ou pénale, l'équipe du droit de l'environnement d'Ogilvy Renault sera à vos côtés.

L'avantage d'Ogilvy Renault, c'est de vous offrir l'alliage unique d'une connaissance profonde des questions environnementales et d'une performance reconnue en droit traditionnel.

L'alliage tradition ~ innovation^{MC}OGILVY
RENAULT

AVOCATS

Montréal Ottawa Québec

Osler Renault Ladner Swabey Ogilvy Renault
Londres Paris Hong Kong New York Montréal Ottawa

© Ogilvy Renault, 1993

abq

Association des biologistes du Québec
1208, rue Beaubien Est bureau 102
Montréal (Qc) H2S 1T7 tél:(514)279-71151973 *Unifans!* 1993

Les biologistes :

des professionnels de l'environnement

L'ENVIRONNEMENT

L'industrie verte: un nouveau réseau industriel au Québec

Près de 1000 entreprises génèrent 15 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 1,4 milliards\$

ÉRIC THIBAUT

Derrière la protection de l'environnement se profile une industrie en pleine croissance au Québec. Le gouvernement provincial fait de son mieux afin d'épauler l'industrie verte, un secteur au fort potentiel.

L'industrie québécoise de l'environnement met en scène de 800 à 900 entreprises ou institutions offrant des biens et des services reliés à la protection de l'environnement. On y retrouve principalement des firmes-conseils, des entreprises de décontamination, des fabricants d'équipements et de produits utilisés pour la décontamination, ainsi que les milieux de recherche (centres spécialisés, laboratoires privés et universitaires). Elle enregistre un chiffre d'affaires annuel de 1,4 milliards\$.

Ces entreprises génèrent plus de 15 000 emplois dont 80% se concentrent dans les services. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) prévoit une croissance annuelle de 12% à 15% de ce secteur au cours des prochaines années.

«Notre ministère considère ce nouveau secteur industriel comme une priorité gouvernementale, indique Richard Aubé, directeur de la Division des industries de l'environnement du MICT. Deux faits en témoignent: la formation de la grappe industrielle de l'environnement en décembre 1991 et l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de développement des industries de l'environnement».

Les travaux de ce «réseau vert» atteignent un nouveau sommet en juin, alors que les représentants de l'industrie et du gouvernement formeront quatre comités de travail rattachés aux secteurs environnementaux de l'air, de l'eau, des sols, des déchets et du recyclage. Ces groupes réfléchiront sur les objectifs stratégiques visés par leur secteur respectif et proposeront au gouvernement diverses mesures afin de les aider à atteindre leurs buts. Cette

concertation jettera les bases de la stratégie gouvernementale de développement des industries de l'environnement, dont on espère le dépôt l'automne prochain.

«On retrouve à la tête de ces comités des gens aussi compétents que Laurent Lemaire, président de Cascades, André Caillé, président de Gaz Métropolitain ou Louis Larivière, président de Sani-Mobile. Des dirigeants qui contribueront certes à dynamiser l'effort de chaque groupe», affirme M. Aubé.

De même, le MICT entend contribuer à une meilleure synergie à l'intérieur de cette «grappe». «Nous voulons déterminer les marchés étrangers présentant les meilleurs potentiels d'exploitation pour les produits et services québécois, mentionne le représentant du MICT. Nous serons alors en mesure de cibler nos missions vers certains pays, dans certains secteurs. Tout le monde tirera dans la même direction».

Le Québec a d'ailleurs développé une solide expertise dans l'assainissement des eaux usées des municipalités, depuis l'application de nouvelles règles en 1978, sous l'égide du ministère de l'Environnement. C'est toutefois le seul domaine où il excelle au même titre que la concurrence internationale. «L'industrie est jeune et les législations environnementales s'implantent plus lentement qu'en Allemagne ou dans les Pays-Bas, explique M. Aubé.

Québec appuie également l'émergence de cette grappe industrielle en soutenant financièrement ses projets. En 1990, il créait le Fonds de recherche et de développement technologique en environnement, dans le but de favoriser l'essor de l'industrie de l'environnement. Depuis, le gouvernement a investi une somme de 13 millions\$ et des crédits d'impôts de deux millions\$ dans 59 projets de recherche ou d'innovation technologique en environnement, soit près de la moitié du coût total de ces projets. Le Fonds, doté de crédits de 50 millions\$, continuera à soutenir financièrement des projets en matière d'environnement jusqu'en 1995.



Les ordures ménagères, source de pollution, deviennent graduellement source de richesses au titre de matière première de l'industrie florissante du recyclage.

Les trésors du Saint-Laurent

L'eau propre du fleuve et ses boues représentent des millions\$

ANDRÉ PICHÉ

L'initiative fédérale-provinciale du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) présente des rendements environnementaux intéressants et développe le secteur de pointe des biotechnologies. En avril dernier, le gouvernement du Québec donnait son aval pour la reconduction de l'entente conjointe. Un an, pas plus, pour poursuivre les travaux entrepris et négocier la deuxième phase du projet qui cette fois, infiltrera les effluents du grand fleuve et ses PME polluantes.

Peut-être arriverons-nous un jour à la source du problème de la gestion des eaux polluées et sa solution, c'est-à-dire l'harmonisation des actions en matière de dépollution et d'assainissement des eaux. Pour l'instant, la politique québécoise de l'eau reste à faire.

L'entreprise de dépollution du Saint-Laurent a conclu son plan quinquennal en mars dernier avec un bilan positif. Comme il a été déjà reporté, des emplois ont été temporairement créés ou maintenus et les retombées économiques ont généré des millions de dollars. Selon le bilan fédéral, l'objectif de réduire l'émission de liquides toxiques de 50 établissements industriels, jugés les plus pollueurs, a été réalisée aux trois quarts.

Du coup, l'industrie de la dépollution en matière aquatique a démontré sa rentabilité. Pendant que le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) juge son implication au PASL, groupes environnementaux et milieux professionnels attendent et espèrent une vision d'ensemble pour mieux servir l'en-

semble de la population.

Car enfin, quand on parle de décontamination, de préservation des espèces, d'élimination des polluants à la source, d'assainissement des eaux et d'industrie rentable, c'est bien de la santé des individus qu'il s'agit en finalité.

L'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) est de ces groupes qui appuient la poursuite du Plan. Forte de ses 1500 membres, le plus important regroupement d'industriels et de professionnels de ce secteur talonne le MENVIQ depuis plusieurs années pour l'établissement d'une gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique. Dans cette perspective, les problèmes ne sont plus gérés à la pièce et les activités industrielles, agricoles et récréatives sont prises dans un même ensemble.

L'AQTE se voyait d'ailleurs désignée l'an dernier par le ministre responsable pour voir à la mise en oeuvre et aux applications d'une telle structure. De concert avec plusieurs autres organismes, dont l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), l'association présentera ses positions le 2 juin prochain à Beauceville. La pierre angulaire de cette formule gestionnaire repose sur le principe du pollueur payeur.

Toujours dans cet esprit de développement durable, l'AQTE propose des solutions pour la gestion des boues comme relais au Plan d'assainissement des eaux (PAEQ). En effet, le PAEQ voit ses limites poindre à l'horizon: «L'ajout de stations d'épuration est parvenu à saturation» dit Alain Lalumière, président de l'AQTE.

Les boues sont les résidus qui ré-

sultent du processus d'épuration. Leurs possibilités de recyclage et de conservation offrent une alternative aux solutions faciles de l'enfouissement ou de l'incinération.

Au terme du programme d'élargissement du réseau des stations d'épuration, la quantité annuelle de boues produites sera de 1 000 000 tonnes, soit environ 180 000 tonnes de matières sèches, de déchets à gérer. «La gestion des boues présente une rentabilité, quelques expériences le montrent, à Jonquière et à Victoriaville par exemple, rajoute le président. Il y a des possibilités de valorisation agricole, sylvicole et de remise en état de ces sites dégradés que l'on trouve un

peu partout au Québec». Ce secteur d'activité environnemental n'en est qu'à ses premiers pas et les marchés sont à développer. Il y a là une industrie à monter.

L'an dernier, l'AQTE accueillait avec satisfaction la création d'une grappe industrielle environnement par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Cette mesure devait fournir à l'industrie «les outils nécessaires afin de bien se positionner sur les marchés mondiaux». Alain Lalumière et ses collègues sont «à la chasse au client» et font du porte-à-porte chez les producteurs agricoles pour vendre l'idée de l'épandage de ces résidus fertilisants.

Pour un monde écologique, pacifique et solidaire



Des watts entre les deux oreilles, cahier pédagogique d'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (préscolaire, primaire et secondaire). Une production du Fonds d'éducation relative à l'environnement (FERE), RECYC-QUÉBEC, Hydro-Québec et la Centrale de l'enseignement du Québec

Disponible au Centre de documentation de la CEQ, (418) 627-8888, coût 5 \$.

CEQ

Une commandite de la Centrale de l'enseignement du Québec

BLAKELY, GASCON

AVOCATS

GROUPE ENVIRONNEMENT:

C. KEENAN LAPIERRE
BRENT J. MUIR
ISABELLE DIONNE

BUREAU 1200, PLACE DU CANADA
MONTREAL, CANADA H3B 2P9
TÉLÉPHONE: (514) 866-3512 TÉLÉCOPIEUR: (514) 866-0038

Dans le cadre de son 35e anniversaire le **CECI** est heureux de s'associer au **CORIM** pour l'organisation d'un déjeuner-conférence, le mardi 22 juin 1993

«RAPPORT MONDIAL DU PNUD SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 1993»

CONFÉRENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GRAISSE

Directeur du Bureau des relations extérieures du Programme des Nations-Unies pour le développement

SUR RÉSERVATION SEULEMENT

au **CORIM (514) 523-7520**

50 \$

CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE



Organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer par des ressources humaines et financières à l'avancement des peuples du Tiers-Monde et de promouvoir par la coopération internationale un développement durable et participatif.

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser les échanges sur les plans économique, scientifique et culturel, entre les intervenants publics et privés sur des questions d'intérêt commun en relations internationales.

L'ENVIRONNEMENT

Nos gratte-ciel sont encore trop gobe-sous

L'efficacité énergétique des édifices à bureaux mérite amélioration

ÉRIC THIBAUT

Bien qu'il se montre moins gourmand depuis une dizaine d'années, le Québec demeure un important consommateur d'énergie. La performance énergétique de ses édifices à bureaux en offre une preuve éloquente. L'heure du rationnement des vivres énergétiques n'a pas encore sonné car la ressource hydro-électrique québécoise demeure abondante et bon marché.

«Nous avons le défaut de notre qualité, affirme Gaby Polisois, directeur du Bureau de l'efficacité énergétique (BEE), organisme rattaché au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. Dans ces conditions, changer les mentalités quant à l'économie d'énergie n'est pas une tâche facile».

À preuve, une étude menée en 1989 par le Centre des études sur le bâtiment de l'Université Concordia, conjointement avec Forum-Énergie Centre-Ville et le BEE, démontre que les édifices à bureaux de Montréal consomment annuellement environ 30% d'énergie de plus que les États du nord-est américain, et ce, dans des conditions climatiques comparables. La consommation moyenne annuelle des édifices montréalais s'élève à 455,5 kilowatts/heure par mètres carrés, contre 344,1 kWh/m² pour ceux du nord-est américain (Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, New York, Connecticut, New Jersey et Pennsylvanie).

En contrepartie, le coût annuel de cette énergie est inférieur à Montréal (17,98/m² par rapport à 23\$/m² aux USA), conséquence directe des prix avantageux de l'électricité au Québec. En effet, l'électricité compte pour 68% de l'énergie consommée par les édifices montréalais et 73% de ses coûts d'alimentation; la ressource hydro-électrique représente 62,4% de la consommation des États du nord-est mais accapare 87,9% de leurs coûts reliés à l'énergie.

«Il est indéniable que la consommation d'énergie est plus importante à Montréal en raison du moindre coût de son électricité, principale source d'alimentation de ses bâtiments», explique Radu Zmeureanu, professeur agrégé à l'Université Concordia et l'un des principaux auteurs de l'étude. Globalement, la consommation d'énergie des édifices à bureaux de Montréal se par-

tage entre 68% d'électricité, 15% de gaz naturel, 15% de mazout et 2% de vapeur. Toutefois, les édifices montréalais construits après 1983 s'alimentent en moyenne à 92% en électricité, en comparaison avec 76% pour les nouveaux bâtiments américains.

Aux dires de M. Zmeureanu, l'enquête, qui portait sur un échantillon de 74 des 128 édifices à bureaux montréalais, présente un progrès certain par rapport à la décennie 70. Toutefois, elle démontre que le Québec se situe encore loin des meilleurs. «Certains édifices montréalais atteignent une consommation de 900 kWh/m². À ce chapitre, les meilleurs (la Tour Bell Canada, la place Air Canada) consomment un peu plus de 200 kWh/m². Toutefois, d'autres grands édifices américains plus performants, aux prises avec les mêmes conditions climatiques, s'en tiennent à 150 kWh/m². Il reste donc beaucoup d'efforts à faire».

Malgré tout, Gaby Polisois rappelle qu'avec la loi 9, en vigueur depuis 1983, le Québec fut la première province canadienne à se doter d'une législation définissant des noms minimaux sur l'efficacité énergétique des bâtiments. «Depuis, les édifices québécois ont de meilleurs systèmes de ventilation et d'isolation et consomment moins d'énergie qu'auparavant, affirme-t-il. De même, la mise à jour du Code du bâtiment, prévue pour 1995, comportera un volet axé spécifiquement sur l'efficacité énergétique».

Sur ce plan, il concède toutefois une bonne avance aux pays européens, dont la consommation et la facture de l'énergie est nettement mieux gérée. «En raison des coûts élevés de l'énergie — trois à quatre fois plus chère qu'au Québec — les Européens ont intégré la préoccupation de l'efficacité énergétique dans la conception et l'opération de leurs bâtiments. On y retrouve par exemple des minuteriers sur les éclairages des immeubles, des thermostats programmables ou des systèmes sophistiqués de bi-énergie. Mais nous sommes en train de développer et d'adapter des technologies semblables à nos besoins».

Par ailleurs, les édifices publics et parapublics québécois dépenseraient moins d'énergie que ceux du secteur privé. «Voulant montrer l'exemple, le gouvernement a appliqué un programme d'amélioration de la performance énergétique dans

Les édifices publics et parapublics dépenseraient moins d'énergie que ceux du secteur privé.



PHOTO JACQUES NADEAU

Les gratte-ciel de Montréal, quoique de plus en plus efficaces, dépensent plus d'énergie au mètre carré que ceux du nord des États-Unis dans des conditions climatiques comparables.

10 ministères et organismes, permettant d'accroître de 10% le rendement des édifices concernés, entre 1983 et 1986. Cependant, un tel programme a nécessité des investissements de plus de 200 millions\$. Des dépenses qui freinent les entreprises les mieux intentionnées.

«Le gouvernement devrait allouer des subventions ou des réductions d'impôt aux entreprises privées afin d'inciter de tels investissements», suggère M. Zmeureanu.

Incidentement, le gouvernement préconise ce genre de mesures dans sa stratégie québécoise d'efficacité énergétique lancée à l'automne dernier. En collaboration avec Hydro-Québec et d'autres partenaires, il lancera un fonds de garantie pour financer des projets en efficacité énergétique dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Cette stratégie prévoit notamment l'élaboration d'un plan de gestion énergétique touchant l'ensemble des ministères et des organismes publics et parapublics, ainsi que certaines mesures susceptibles d'améliorer la consommation des édifices du secteur privé. Un programme où le BEE, la Société immobilière du Québec, Gaz Métropolitain et Hydro-Québec jouent un rôle de premier plan.

Selon M. Zmeureanu, il faut accentuer les efforts de sensibilisation des consommateurs, en plus de favoriser l'efficacité énergétique par l'imposition de normes plus mordantes et la formation des gestionnaires des bâtiments. «Avec la nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'efficacité énergétique, nous sommes sur la bonne voie», espère le chercheur de Concordia.

La R-D au CRIQ



un outil de croissance.

Le CRIQ offre aux entreprises québécoises des services intégrés de recherche et développement, d'information industrielle et technologique, de transfert de technologie et de normalisation industrielle.

Pour plus d'information, appelez à Québec, au (418) 659-1550 ou à Montréal, au (514) 383-1550.

CRIQ
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

Radon et scories dans nos murs

Dangers mal connus et présence souvent insoupçonnée

CLAIRE HARVEY

Il existe deux points communs entre la contamination domiciliaire par le radon et les scories: leurs dangers potentiels et leur présence cachée.

Les autorités médicales s'interrogent sur les impacts de ces substances susceptibles d'entraîner, le cancer, des maladies héréditaires et la mort. Le radon s'infiltré dans les sous-sols des maisons, souvent sans être détecté par ses habitants. L'absence d'inventaire des terrains résidentiels bourrés de scories expose, à leur insu, des centaines de citoyens de la région de Verchères.

Entre 1953 et 1978, quelque 3,5 millions de tonnes de scories faiblement radioactives, vendus par l'usine de phosphate Albright & Wilson d'Amérique (AWA), ont servi au remblaiement des terrains de la Rive-Sud. À l'heure actuelle, on n'a répertorié que 24% du tonnage total produit et vendu lors de cette période: principalement dans les grandes aires de circulation publique comme l'autoroute 30, les routes principales et secondaires et les stationnements de centres d'achats. Jusqu'à maintenant, le ministère de l'Environnement du Québec n'a pas jugé bon d'identifier clairement les zones résidentielles contaminées. Et ce, bien que les radiations des sulfates dépassent de 5,7 fois les normes du Règlement sur les déchets dangereux du Québec (RDD).

Selon une estimation du Dr Louis Jacques de l'Unité de santé publique de l'Hôpital Charles-Lemoyne, 42 dé-

cès supplémentaires par cancer et maladies héréditaires pourraient être causés par l'exposition provenant de résidences remblayées par les scories pour une population de 75 000 habitants, sur une période de 70 ans. Si les risques pour la santé semblent minimes, à prime abord, le médecin recommande d'entreprendre d'autres évaluations pour cerner l'ampleur du problème. De même que d'envisager les désavantages reliés à la décontamination.

La présence de scories autour des fondations des maisons dégagerait peut-être du radon. C'est un gaz radioactif, incolore et inodore, dérivé de l'uranium. Celui-ci est normalement produit par la décomposition naturelle des éléments radioactifs. Il est présent dans la plupart des sols et peut s'introduire dans les bâtiments à travers les fondations et se concentrer dans les sous-sols. Les risques pour la santé ne proviennent pas du gaz lui-même, mais de ses produits dérivés. Ils émettent des rayons alpha qui peuvent endommager les tissus pulmonaires et causer le cancer du poumon.

Ce sont les États-Unis qui ont sonné l'alarme au radon en 1988. Selon une estimation de l'Environmental Protection Agency (EPA), sa présence dans les habitations était la cause de 5,000 à 20,000 décès dus à des cancers du poumon par année. À l'heure actuelle, les résultats des recherches sont contradictoires, mais l'International Agency for Research on Cancer (IARC) considère le radon comme un cancérigène chez l'homme. Le lien entre l'exposition

aux produits de filiation du radon et le cancer du poumon a été clairement démontré lors d'études épidémiologiques chez les mineurs.

Au Québec, la question n'est pas tranchée et de nombreux scientifiques contestent la validité des statistiques de l'EPA. «Elles se sont basées sur les taux de cancer observés chez les mineurs», explique le Dr Jacques Normandeau, du Centre de santé publique de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme. La présence de d'autres polluants fixés sur la poussière de roche des mines ne permet pas d'imputer uniquement les lésions pulmonaires à la présence du radon. À concentration égale, le risque de cancer est beaucoup plus élevé chez les mineurs. Par ailleurs, l'EPA n'a pas tenu compte du tabagisme: la principale cause du cancer du poumon».

Rappelons que la concentration de radon dans certaines maisons d'Oka dépasse la norme du gouvernement du Québec fixée à 800 béquerels par mètre cube (Bq/m³). En 1978, on a relevé de fortes concentrations de radon dans certains sous-sols de cette paroisse due à l'usage de matériaux non autorisés de l'ancienne mine Columbus. Pour le Dr Benoît Lévesque, du Centre de santé publique de la région de Québec, «il semble évident que l'exposition aux produits de filiation du radon représente un risque pour la santé. Il peut être réduit par des travaux peu coûteux comme sceller les fissures des fondations, améliorer la ventilation et ventiler le sol autour des fondations».

En 1987, le Dr Ernest Létourneau, directeur du Bureau de la ra-

dioprotection de Santé et Bien-être Social Canada, a entrepris une étude portant sur des cas témoins à Winnipeg. Celle-ci n'est pas encore rendue publique, mais le Dr Dan Krewski, co-auteur et chef de la direction des statistiques biologiques et des applications biologiques, a révélé au DEVOIR que la présence du radon dans les maisons n'avait pas d'incidence sur le taux de cancer. Certains estiment qu'il est trop tôt cependant pour se prononcer formellement. On devra attendre les résultats d'une vingtaine d'études internationales avant de connaître exactement l'ampleur du problème.

CAHIER SPÉCIAL L'ENVIRONNEMENT

MISE EN PAGES:
Réal Bouvier

RECHERCHES:
Louis-Gilles Francoeur

PUBLICITÉ-VENTE:
Francine Gingras
Johanne Guibeau
Christiane Legault

PUBLICITÉ-PRODUCTION:
Micheline Turgeon

CE CAHIER SPÉCIAL EST PUBLIÉ PAR LE JOURNAL LEDEVOIR, SOUS LA RESPONSABILITÉ DE

Guy Deshaies
DIRECTEUR DES PUBLICATIONS SPÉCIALES



SOCONAG INC

GROUPE-CONSEIL EN ENVIRONNEMENT ET EN AGRICULTURE

- Valorisation des boues
- Drainage & Irrigation
- Expertises et Zonage

4990 o., Ste-Catherine, suite 560
Westmount (Québec) H3Z 1T3
TÉL.: (514) 489-9788 • FAX.: (514) 484-4881



SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT

- AUDITS ENVIRONNEMENTAUX
- ÉTUDES D'IMPACT
- MILIEU AQUATIQUE ET PÊCHES
- AIR ET ACOUSTIQUE
- GÉOTECHNIQUE ET GÉOLOGIE
- EAUX SOUTERRAINES
- SITES CONTAMINÉS
- SITES MINIRS
- DÉCHETS SOLIDES ET DANGEREUX
- SERVICES DE LABORATOIRE
- CONTRÔLE DES MATÉRIEAUX
- FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Membre du groupe SNC-LAVALIN

2, Place Félix-Martin
Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3
Téléphone: (514) 393-1000
Télécopieur: (514) 393-9540

L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture verte peut être rentable au Québec

Les fermes biologiques font aussi face à la concurrence

JEAN-MARC SALVET

Si les agriculteurs verts font encore figure de missionnaires au Québec, rares sont ceux qui ont fait vœu de pauvreté en s'engageant dans cette voie.

Les 525 fermes québécoises certifiées biologiques et les 4400 autres s'estimant, à tort ou à raison, «en transition» bénéficient pour la plupart d'un revenu net semblable à celui des fermes conventionnelles. Comme elles cependant, elles souffrent de la concurrence étrangère.

«L'agriculture biologique est rentable au Québec mais à certaines conditions», dit Serge Turcotte, président de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ). Les rendements inférieurs obtenus par unité de surface ou unité animale, auxquels s'ajoutent pour certains produits des coûts de production plus importants, doivent être compensés par des prix plus élevés. Les consommateurs adeptes des produits verts en savent quelque chose.

Sur les étals des marchands, un kilo de carottes biologiques se vend environ 2,39\$, soit trois fois plus qu'un kilo de carottes produites selon des méthodes dites conventionnelles. La différence provient des coûts du désherbage manuel, rendu nécessaire par l'absence d'herbicides. Mais l'écart n'est pas toujours aussi prononcé. Il est par exemple d'environ 30% entre une tomate biologique et une tomate produite de façon classique.

Dans certaines productions, il semble toutefois que l'avantage concurrentiel puisse échoir aux produits biologiques.

Lors du symposium bovin de 1992, Daniel Burgoyne, de l'Université Laval, a présenté une étude comparant le revenu d'entreprises laitières biologiques à celui d'entreprises laitières ayant de bons rendements, de faibles rendements, utilisant beaucoup d'intrants ou peu d'intrants. Les résultats, rapporte un document du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), indiquent que le groupe biologique a obtenu de meilleures performances financières, tout en ayant des rendements laitiers se comparant favorablement aux autres.

Pour Jacques Thériault, coordonnateur de secteur en agriculture biologique au MAPAQ, le principal obstacle au développement de l'agriculture biologique au Québec demeure celui de la mise en marché et de la distribution. Les produits verts sont peu accessibles. Les producteurs sont disséminés à travers tout le Québec et les volumes totaux produits sont faibles.

De plus, ajoute-t-il, les grandes chaînes d'alimentation n'aiment guère manipuler des produits reçus en petites quantités et pour lesquels la demande, même si elle augmente d'année en année, demeure faible. Résultat: les produits verts sont souvent confinés au segment de marché composé de magasins d'alimentation naturelle et de kiosques de fruits et légumes.



La ferme biologique René Grenon, près de Lacolle, au Québec.

Tant et aussi longtemps que la barrière de la commercialisation n'aura pas été franchie, «les producteurs auront intérêt à faire eux-mêmes la mise en marché de leurs produits», dit Serge Turcotte.

Agriculteur biologique depuis 15 ans, M. Turcotte est l'un de ceux qui ont réussi à forcer les portes des grandes surfaces. Il y est parvenu en faisant affaire directement avec les gérants des fruits et légumes des Métro, Provigo et IGA de sa région du Lac St-Jean. Il écoulait également sa production maraîchère auprès de détaillants indépendants et de magasins d'aliments naturels. Couronnement d'intenses efforts, la totalité de sa production est, pour la première fois cette année, vendue avant même d'avoir été récoltée.

Représentant moins de 1% de la production agricole brute québécoise, la valeur des produits certifiés biologiques a été de 17 millions\$ en 1992.

Selon Serge Turcotte, si l'agriculture biologique est

encore marginale au Québec, c'est que les producteurs en phase de reconversion ne reçoivent aucune aide spéciale des gouvernements, contrairement par exemple à ce qui se passe au Danemark, en Hollande, en Suisse et ailleurs en Europe. Mais aussi parce que l'agriculture biologique est «astreignante».

Pour être accrédité au programme «Produit biologique certifié Québec-Vrai», l'agriculteur doit se conformer à un cahier de charges de 50 pages définissant les règles, les pratiques, les équipements et les produits autorisés pour la production et la transformation d'aliments biologiques certifiés. Des droits annuels de 300 \$ s'appliquent pour fins de certification. Sans compter, ajoute le président de la FABQ, les coûts d'impression des sceaux sur les emballages ou les étiquettes qu'il faut par exemple apposer sur chaque tomate.

Les agriculteurs verts doivent également composer avec une multitude de contraintes. Beaucoup de produc-

teurs maraîchers conventionnels louent des terres à leurs voisins afin de pouvoir bénéficier de bonnes rotations ou accroître leur production. Étant certifiées biologiques, les terres utilisées par les agriculteurs verts doivent de leur côté n'avoir reçu aucune application d'engrais chimique ou de pesticide depuis trois ans au moins. «Nous ne pouvons donc pas aller chez nos voisins agriculteurs conventionnels, dit Serge Turcotte. Cela nous limite énormément dans nos volumes et peut nuire à la rentabilité de nos productions.»

Dans le monde agricole québécois, tous ne sont pas favorables à l'agriculture verte. À l'heure de la mondialisation des marchés et des négociations de l'Uruguay Round, elle ne fait l'unanimité ni au MAPAQ, ni à l'Union des producteurs agricoles. Faute d'être suffisamment «productiviste», l'agriculture non intensive est jugée non concurrentielle. Si tous les producteurs s'y mettaient, cette agriculture paverait la voie aux producteurs étrangers avec lesquels il est déjà souvent difficile de concurrencer, estime-t-on.

On retrouve au MAPAQ des agronomes formés dans les «structures étanches et étroites» de l'agriculture conventionnelle. «Ils ne sont pas ouverts à l'agriculture biologique», accuse Serge Turcotte. Qui plus est, ces fonctionnaires sembleraient la confusion dans l'esprit de la population en appelant les engrais chimiques «engrais minéraux», ou en utilisant le mot «bioalimentaire» à la place du mot «alimentaire».

À l'UPA, les personnes les plus influentes sont propriétaires d'exploitations industrielles. Certaines d'entre elles assimilent l'agriculture biologique à un retour au passé.

Souvent issus de groupes de contestation actifs dans les années 60 et 70, les agriculteurs verts réfutent l'idée selon laquelle ils seraient des nostalgiques d'une autre époque égarés à l'aube du XXIe siècle. Ils s'insurgent lorsque leurs interlocuteurs comparent l'agriculture biologique aux méthodes traditionnelles de production d'avant-guerre. L'agriculture verte, expliquent-ils, met à profit les nouvelles connaissances des systèmes biologiques et écologiques et applique des technologies de l'agriculture durable.

Serge Turcotte et Jacques Thériault estiment tous deux que l'agriculture verte a un avenir au Québec. Elle est la seule agriculture possible à long terme, soutiennent-ils.

«Pour la société, elle procure des bénéfices énormes, bien qu'ils soient incalculables», dit M. Thériault. Chaque année, un immense fardeau financier est par exemple consacré à l'administration de l'agriculture conventionnelle. Au Canada, il existe une centaine de lois régissant l'utilisation des seuls pesticides! La production conventionnelle a par ailleurs d'autres coûts cachés qui, s'ils étaient comptabilisés, la rendrait beaucoup moins séduisante.

Mais qui sera jamais en mesure d'évaluer combien coûte la dépollution des eaux, la disparition d'habitats naturels ou l'érosion des sols?



Les produits biologiques sont plus chers, plus rares mais de plus en plus populaires

LES GROUPES DROIT MUNICIPAL EXPROPRIATION ENVIRONNEMENT

Bélangier Sauvé

AVOCATS

800, Square Victoria, Tour de la Place-Victoria, C.P. 221
Bureau 2800, Montréal (Québec) H4Z 1E6

Téléphone: (514) 878-3081

Télécopieur: (514) 878-3053

UNIVERSITÉ
LAVAL

Vivez l'environnement

FACULTÉ de
FORESTIERIE et de
GÉOMATIQUE

Faculté
des sciences
et de génie

Faculté des sciences
de l'agriculture
et de l'alimentation

- Aménagement faunique et récréatif
- Protection des forêts
- Recyclage des résidus du bois
- Diversité génétique et amélioration des arbres
- Écologie et aménagement
- Océanographie
- Assainissement des eaux
- Valorisation des déchets
- Conservation des sols
- Dépollution par les microalgues
- Lutte biologique et intégrée
- Contrôle de la pollution diffuse

et plus encore...

Pour renseignements, communiquer avec:

- Le directeur d'ensemble de la Faculté des sciences et de génie au (418) 656-2163.
- Adjoint au doyen, Faculté de foresterie et de géomatique au (418) 656-7776.
- Coordinatrice de la promotion, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation au (418) 656-3145.

Cité universitaire, Québec, Canada G1K 7P4, bureau du registraire au (418) 656-3080.

L'ENVIRONNEMENT

Le bureau sans papier est encore un mythe

Plus de neuf documents sur dix sont imprimés

SYLVIE LOUIS

«Cela fait 30 ans qu'on nous promet un bureau sans papier, mais il y a jamais eu autant de papiers», se plaint Alain Labonté, informaticien conseil au ministère des Communications du Québec.

L'Amérique du Nord dispose de 80 millions d'écrans. Cependant, des études américaines évaluent à 92% les documents imprimés sur l'ensemble des documents en circulation dans les organismes. Certains professionnels passent ainsi plus de 72% de leur temps à lire des dossiers sur papier.

«La phase 1 de la bureautique, utiliser l'ordinateur comme super machine à écrire, est bien implantée, mais la phase 2, traiter l'information sur des supports électroniques, vient seulement de commencer», dit Michel Cartier, chercheur dans le domaine des nouvelles technologies au département des Communications à l'Université de Montréal.

La qualité de définition des écrans, celle des logiciels qui permettent de travailler en mode pleine page et de visualiser le texte ainsi que le concept «tel écran, tel écrit» plaident en faveur d'une relecture à l'écran et de l'élimination des versions intermédiaires sur papier d'un document. Mais les techniques évoluent en effet plus vite que les mentalités des utilisateurs.

Le bureau de Jean-Claude Rondeau, président de l'Office de la langue française, ne contient aucun papier à part cette pile de documents de trois pouces d'épais qui s'amoncelle chaque jour dans son panier de courrier entrant.

«J'ai beau demander à mon personnel de me communiquer les documents, notamment les volumineuses recherches, par courrier électronique ou sur disquette, la plupart du temps on me les envoie sur les deux supports. On rajoute l'informaticien au papier.»

Comme peu de gens lisent à l'écran, ils sont persuadés que c'est mon cas également. Acquiescer cette habitude m'a pris des mois de persévérance; mais depuis une dizaine d'années, c'est devenu naturel et je profite pleinement de l'autonomie que m'offre l'informaticien. En effet, le matin Jean-Claude Rondeau, qui possède une bibliothèque de disquettes, n'a jamais à attendre l'arrivée des secrétaires ou des gestionnaires pour mettre la main sur un document.

Selon Alain Labonté, plusieurs facteurs expliquent le fait que peu d'utilisateurs relisent leur texte à l'écran. Jouent la facilité d'impression, l'éclairage, l'ergonomie et sur-

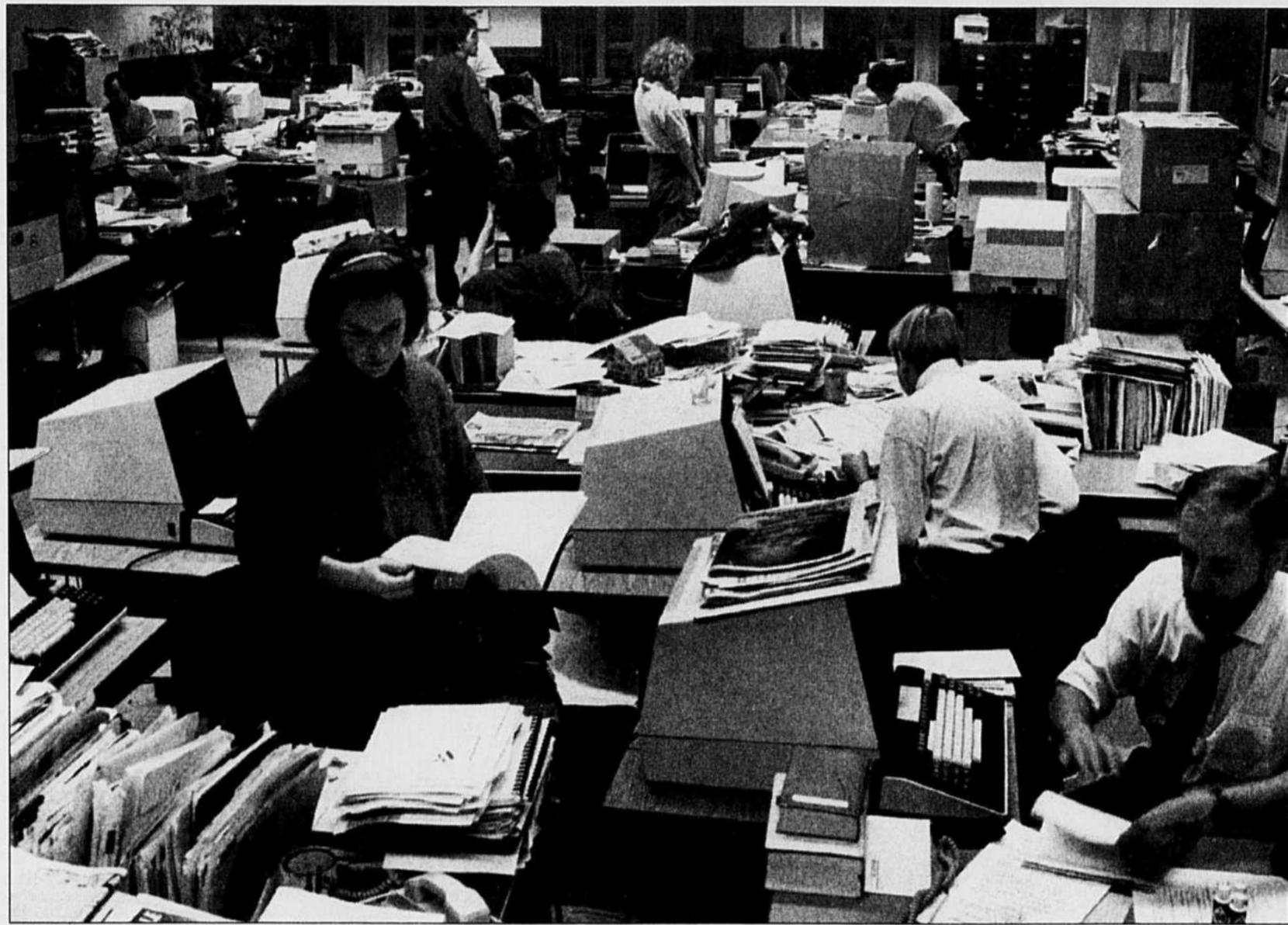


PHOTO JACQUES GRENIER

Ce n'est que dans la publicité des compagnies d'ordinateurs que l'on voit des bureaux qui ne sont pas envahis par le papier. Dossiers, rapports, notes de réunions, notes de service et photocopies sont encore nécessaires au travail de bureau.

tout la motivation. «Les passionnés, dit-il, peuvent travailler 15 heures par jour à l'écran sans ressentir de fatigue tandis que pour la majorité des gens qui effectuent un travail à l'écran parce qu'ils sont payés pour le faire, la fatigue visuelle est importante.»

«Ma façon de travailler sur écran modifie radicalement mes relations avec mon personnel, reconnaît Jean-Claude Rondeau. Je rédige mes textes et lettres sur mon micro-ordinateur, en réseau avec celui de ma secrétaire qui relit mon texte sur écran et adresse l'enveloppe. Traditionnellement, le personnel de secrétariat qui dactylographie les dossiers, en possède une meilleure connaissance. C'est le monde à l'envers! Il faut donc que je tiens régulièrement ma secrétaire au courant des dossiers et de mon emploi du

temps, que je gère moi-même sur un agenda électronique.»

Un autre facteur de taille freine la diminution de la consommation de papier à l'ère informatique. «La part du papier utilisé dans les échanges diminue constamment, mais l'augmentation des échanges est telle que le volume total de papier utilisé reste le même», fait remarquer Guy Bertrand, directeur du Bureau des études prospectives et du développement à l'Université du Québec à Québec.

L'information, en effet, est une matière première plus précieuse que jamais. «En l'an 2000, nous utiliserons probablement autant de papier qu'aujourd'hui; quant à la quantité d'informations qui aboutira à l'écran, elle sera trois fois plus importante», prédit Michel Cartier, invité au titre de conseiller à la rencontre de

l'OCDE sur le thème «Énergie et information», qui s'est tenue il y a deux ans à Paris.

Nous assistons cependant à une explosion de techniques qui diminuent constamment la consommation de papier. Des logiciels comme Windows for Workgroup de Microsoft ou encore Lotus Notes permettent à plusieurs personnes de travailler sur le même document.

Le courrier électronique et l'échange de documents informatisés (EDI) sont en plein essor. Proviennent, par exemple, exige de ses fournisseurs l'utilisation de l'EDI. Dans les transactions bancaires comme pour les réservations d'avion, le papier a pratiquement disparu.

Louis-Claude Paquin, directeur du Centre d'analyse de textes par ordinateur à l'Université du Québec à Montréal, est un fervent utilisateur

d'Internet, un réseau qui relie les universités du monde occidental. Dernièrement, de son bureau, il a visité, par écran interposé, une exposition qui se tenait à la Bibliothèque du Congrès au Vatican! L'ordinateur de Louis-Claude Paquin, branché sur 70 groupes d'intérêts, lui permet de consulter 200 messages par jour; il n'en imprime que 5 pages en moyenne.

Les disques optiques, qui reviennent moins cher que le volume de papier qu'ils remplacent, commencent à s'implanter dans nos multinationales qui utilisent notamment comme support pour leurs catalogues. Plusieurs encyclopédies sont aujourd'hui disponibles sur disque optique.

Le télécopieur estival de papier. Cependant, on émet de plus en plus fréquemment des télécopies à partir

d'un micro-ordinateur, ce qui élimine le papier à la source.

Les nouvelles technologies informatiques ont cependant leurs limites. Il est possible, à l'aide d'un lecteur optique, de remplacer des classeurs de dossiers par une petite bibliothèque de disquettes. Toutefois, les lecteurs optiques ne sont pas encore fiables à 100%. De plus, les documents sont conservés sous forme analogique; on peut donc les lire, mais non y travailler. Quant au coût de stockage des images, il reste très élevé.

L'informatique peut aider ses utilisateurs à identifier rapidement un texte sans manipuler d'importantes masses de papier. Cependant, encore une fois, les logiciels de repérage plein textes ne sont pas infallibles. «Les synonymes des mots-clés et certains phénomènes linguistiques interfèrent dans la recherche», dit Louis-Claude Paquin.

La pression pour la publication électronique est importante. Cependant, il n'existe pas encore de circuits commerciaux d'édition électronique.

Notre société de l'information va devoir repenser les rôles respectifs de l'écran et du papier. Selon Louis-Claude Paquin, le papier, vieux de 600 ans, n'est pas dépassé. «Pour la conservation des documents, on n'a pas encore trouvé mieux. Ce serait périlleux de stocker toute la mémoire du monde sur des supports à la merci d'une perturbation magnétique. Quant aux disques optiques, ils sont trop récents pour en déceler les faiblesses.»

«De par la mobilité et le confort qu'il permet, le papier demeure un bon médium pour convaincre», juge Guy Bertrand. Les gens aiment lire dans les transports en commun ou encore dans un bon fauteuil.

Si plusieurs institutions instaurent des programmes qui stimulent l'utilisation de l'informatique, c'est davantage dans le but d'augmenter la productivité que d'épargner du papier. «Dans les ministères, c'est la conscience zéro, affirme Richard Parent, agent de recherche au ministère des Communications. Le conservatisme ambiant n'est pas dégonflé; l'établissement informatique nie que les données sur papier sont gérables par d'autres supports.»

D'après Michel Cartier, l'informatisation est très peu avancée, quoiqu'on en dise. «Le Québec, surtout le gouvernement québécois, se targue d'avoir pris le virage technologique. Il l'a pris sur papier et non dans la réalité. Tout ne fait que commencer!»



auximéca inc.
service d'experts

La qualité de l'air c'est notre affaire.
Nous ne nous contentons pas d'en faire l'étude, nous offrons des solutions.

8220 Romain, Laval, Québec H7A 1H1
Tel: (514) 665-7913 Fax: (514) 665-4297

ACLIO

ASSOCIATION DE CLIMATOLOGIE
DU QUÉBEC INC.

Nous sommes une association à but non-lucratif en activité depuis 11 ans.

Notre but : la promotion de la climatologie au Québec.

L'effet de serre, les changements climatiques, la couche d'ozone, les pluies acides, les inondations... ça vous intéresse?

Joignez-vous à l'Association de climatologie du Québec ou lisez la revue LE CLIMAT, qui publie des articles scientifiques, différentes chroniques, ainsi que de l'actualité québécoise, nationale et internationale en environnement.

Pour vous, l'ACLIO organise annuellement un atelier ou colloque sur ces thèmes d'actualité.

Pour être au courant de nos activités, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse ci-dessous :

Association de climatologie du Québec Inc.
100, Boul. Alexis-Nihon, 3^e étage
Ville Saint-Laurent (Québec)
H4M 2N8

ou aux numéros suivants :

Dr. A. Viau (Président) Tél : (418) 656-2072
Fax : (418) 656-7411

Nous vous ferons parvenir un formulaire d'adhésion, ainsi qu'un numéro de la revue LE CLIMAT.

L'adhésion à notre association inclut un abonnement d'un an à la revue LE CLIMAT. Les coûts d'adhésion sont les suivants :

35,00\$ membres réguliers;
15,00\$ membres étudiants;
100,00\$ membres de soutien.*

* Donnant droit à une publicité gratuite dans la revue LE CLIMAT.

Le «guenillou» d'antan est devenu un honorable pdg

ANDRÉ PICHÉ

L'épuisement des ressources et l'élimination des déchets ont, en vingt ans, établi l'industrie de la récupération. L'esprit humain n'a pas son pareil pour réagir en situation de crise, surtout quand il y a matière à monter une affaire. Les mentalités changent, le vocabulaire aussi et notre approche face aux rebuts ne sera plus jamais la même. Le business du recyclage est en

pleine effervescence. Pour présenter une meilleure image et abattre les préjugés, les gens du milieu sont pointilleux sur les mots. Ne parlons plus de déchets, mais de résidus, de matières secondaires. Idem pour les dépositaires: ce ne sont plus tout à fait ces endroits malodorants où se déversent pêle-mêle les tonnes et les tonnes de rebuts et d'ordures de notre société de consommation, mais des centres de tri et d'élimination. Même les cimetières

d'autos, les déprimantes «cours à scrap» du paysage nord-américain, sont devenus des «parcs de recyclage» cachés dans la verdure et qu'on ne voit guère en passant à 100 kilomètres à l'heure sur l'autoroute.

Le guenillou de notre enfance, le «ramasseur» un peu crasseux, le ferrailleur réputé brasser de grosses affaires dans un environnement pour le moins... dégradé, est aujourd'hui un pdg prospère. Et en vue!

Au début du siècle, l'essor démographique sur le continent et les efforts de guerre ultérieurs favorisent le développement de ces métiers marginaux. Pionnier de la collecte sélective, le ferrailleur se fait écologiste avant la lettre. Il en ignore même le mot... comme à peu près tout le monde d'ailleurs! Dans sa charrette ou son camion usagé, il ramasse à peu près tous les objets de métal qui encombrant les remises des Québécois sans se douter le moins du monde qu'il est le premier artisan véritable du développement durable.

Le boom économique d'après-guerre entraîne notre société dans le «nouveau monde» de la surconsommation. C'est la kermesse jusqu'au choc de la crise du pétrole de 1973. Surprise! Le monde occidental découvre par l'embargo décrété par les pays producteurs de pétrole que les ressources naturelles ne sont pas illimitées. Qu'elles s'épuisent même. Les comportements fautifs des individus et des compagnies persistent, mais les préoccupations environne-

mentales se précisent peu à peu dans les populations. C'est d'abord au niveau individuel que les attitudes changent. Des initiatives dispersées voient le jour. Quelques groupes communautaires installent des points de chute pour le papier journal. Ils ont la «foi» du recyclage. Il fallait vraiment le vouloir à cette époque.

Depuis, le réseau s'est sophistiqué. Ainsi, à Montréal, des collectes hebdomadaires s'effectuent maintenant dans sept quartiers, touchant 66 000 foyers. 121 lieux de dépôts sont disséminés à travers la ville et au moins 3 000 composteurs ont été distribués parmi les citoyens.

«La collecte sera étendue bientôt à 40 000 foyers supplémentaires dans les quartiers déjà desservis» dit Pierre Morissette, du Centre de tri et de récupération des Travaux publics de la Ville de Montréal.

Sur le site de l'ancienne carrière Miron, où dorment des centaines de milliers de tonnes d'ordures, le traitement et l'emballage des matières récupérées sont effectués par Rebutis solides canadiens, une société privée. Sur les 400 000 tonnes de rebuts ramassés en 1992, 4% ont ainsi connu une nouvelle vie. Selon le Centre, pour les quelques 580 kg de déchets dont se débarrasse chaque Montréalais en moyenne par année, le papier et le carton comptent pour un tiers, les matières putrescibles pour le quart, le reste constitué principalement de verre, de plastique, de métaux, de résidus de jardin.

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
HUTCHINS, SOROKA & DIONNE

AVOCATS — BARRISTERS & SOLICITORS

PETER W. HUTCHINS
DIANE H. SOROKA
ANJALI CHOKSI

PAUL DIONNE
FRANKLIN S. GERTLER
CAROL HILLING

245, ST-JAQUES, BUREAU 400
MONTREAL, QUEBEC, H2Y 1M6

Tel: (514) 849-2403
Télex: (514) 849-4907

Prévoyance
et savoir-faire



Une garantie
pour l'avenir:
les chimistes
du Québec

ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

AFFICHES • REVUES • LIVRES • DISQUES • NICHORS • MNAGEORES • GRAINS • JUMELLES • LUNETTES • TÉLÉSCOPES • ETC.

12^e anniversaire **Nature Expert**
du Groupe
Centre de conservation de la faune ailée

De tout pour les naturalistes

Bushnell Lunette Spacemaster Zoom 15-45 314.95\$ Sugg. 464.5

Jumelle Legacy 7 X 35 U.G.A. Bausch & Lomb Spécial 129.95\$

Réduction de 5% sur tout achat sur présentation de ce coupon

7950, rue Marseille
Montréal, Qc, H1L 1N7
(514) 351-5496

Métro
Honoré-Beaugrand

AFFICHES • REVUES • LIVRES • DISQUES • NICHORS • MNAGEORES • GRAINS • JUMELLES • LUNETTES • TÉLÉSCOPES • ETC.

L'ENVIRONNEMENT

Le Québec devra-t-il recycler son papier journal?

La menace d'une loi fédérale américaine pèse toujours

HÉLENE BOYER

L'industrie canadienne des pâtes et papiers craint toujours qu'une loi fédérale américaine impose un contenu minimum de fibres recyclées dans les importations de papier journal. A l'heure des ententes de libre-échange à l'échelle mondiale, ces règlements apparaissent comme de véritables mesures protectionnistes pour les entreprises canadiennes et québécoises.

Le congrès américain devait étudier en 1992 le «Resource Conservation Recovery Act» qui fixait entre 40% et 50% le niveau de contenu recyclé dans le papier journal vendu et distribué par les éditeurs américains. Si l'élection du démocrate Bill Clinton à la présidence des États-Unis a quelques peu écarté la menace d'une telle loi, l'industrie demeure toujours sur le qui-vive. «Avec des lois semblables, un pays comme les États-Unis peut décider de la proportion des industries qu'il peut y avoir au sud comme au nord de la frontière, s'exclame M. André Duchesne, pdg de l'Association des industries forestières du Québec. Il n'y a pas d'erreur, ces normes environnementales sont des mesures protectionnistes.» Les industries québécoises semblent plus enclines à respecter le diktat du marché que de laisser le gouvernement ou les États américains légiférer.

Le marché américain recevait 71% soit près de 3 millions de tonnes métriques - du total des exportations québécoises de papier journal en 1992. La même année, l'industrie canadienne exportait 8,1 millions de tonnes de papier journal aux États-Unis. Des expéditions qui représentaient près de \$9 milliards. Vivant presque exclusivement de leurs ventes sur les marchés étrangers, les papeteries se voient mal affronter une législation américaine qui imposerait un minimum de contenu recyclé partout aux États-Unis.

Déjà 26 États américains ont voté des lois ou signé des ententes avec les éditeurs américains exigeant un minimum de contenu recyclé dans le papier journal. Ces normes visent généralement le volume global et moins un pourcentage fixe pour chaque ballot de papier journal. A eux-seuls, ces 26 États englobent presque les deux tiers de la consommation américaine. En tout, une vingtaine d'États du nord-est et du centre des États-Unis, terre de prédilection pour les papeteries québécoises, ont imposé des lois ou signé des ententes avec les éditeurs américains. Les services forestiers américains ne croient pas que d'autres États viendront se joindre au 26 premiers. Toutefois, les ministères fédéraux et provinciaux suivent la question de très près tant que l'administration Clinton n'efface pas totalement la menace d'une loi fédérale.

La Californie fut le premier État à légiférer en 1989. Il impose aujourd'hui une des lois les plus sévères avec un contenu obligatoire de 40% de fibres recyclées. Cependant, les normes varient énormément d'un État à l'autre. Alors qu'en Oregon la loi définit un contenu minimum global de 7,5%, le Connecticut exigera 50% de fibres recyclées en l'an 2000. Aux

prises avec une pénurie d'espace dans leurs sites d'enfouissement, les États américains ont commencé à imposer une série de mesures visant à réduire la quantité de déchets. Certains États vont même jusqu'à interdire de jeter dans les sites les bottins téléphoniques et le papier utilisé pour l'informatique.

Selon l'association canadienne des pâtes et papiers (ACPP), une loi fédérale promulguée chez les Américains viendrait étrangler les entreprises d'ici. Les exigences américaines qui existent présentement obligent déjà les entreprises canadiennes à s'approvisionner aux États-Unis. Au Québec, la consommation intérieure ne constitue que 8% de la production totale. Même avec la collecte des vieux papiers, on ne peut répondre à la demande. L'insuffisance de matières secondaires pousse l'industrie à l'acheter là où elle se trouve: aux États-Unis. Cette année, les entreprises canadiennes importeront un million de tonnes de vieux papier. Même si une loi fédérale harmonisait les différentes normes, elle exigerait un vaste remue-ménage de l'industrie. «Cela aurait certainement un impact sur les exportations. Pour respecter une exigence de 40% de fibre recyclée dans une loi fédérale américaine, nos entreprises devront importer des États-Unis plus de 3 millions de tonnes de vieux papiers», explique M. Brian McClay, vice-président affaires commerciales de l'ACPP.

Pour s'approvisionner en matières premières, certaines papeteries n'auront d'autres choix que d'aménager des usines près des grands centres urbains. MacMillan Bloedel étudierait d'ailleurs la possibilité de construire une usine en Californie pour éviter les coûts de transport associés à l'importation du vieux papier américain. L'ACPP croit que cette nouvelle forêt urbaine créée par la hausse de besoins en matières recyclables favorisera les plus grandes villes américaines comme New York, Washington ou Chicago. «Mais, ce qui joue en notre faveur, c'est l'étalement dans le temps, tient à préciser André d'Arcy du service

des études économiques et commerciales du ministère des Forêts. On parle de l'an 2000 pour atteindre la majorité de ces normes. Avec une légère croissance de la demande de papier journal dans les États du nord-est, cela permet à l'industrie québécoise de garder son marché malgré l'émergence de projets d'usine de recyclage aux États-Unis.»

En satisfaisant aux exigences américaines, les papeteries héritent aussi des déchets provenant du procédé de désencrage. «Chaque fois que nous importons 100 tonnes de vieux papiers, il nous reste 20 tonnes de résidus à traiter, fait remarquer Mme Marie Dumontier, ingénieure et directrice en environnement aux Industries James Maclaren. C'est 20% de déchets à gérer soit en les incinérant, les enfouissant ou en utilisant d'autres techniques.» Le Québec compte cinq usines de désencrage pour le papier journal. Maclaren, Donohue et Cascades en construisaient une au Cap-de-la-Madeleine qui a débuté ses opérations en décembre dernier. En début d'année, Maclaren commençait à inclure de la pâte recyclée provenant de cette usine dans son papier journal.

L'utilisation des normes environnementales à des fins de protection n'a pas inquiété outre mesure les négociateurs de l'accord de libre-échange (ALE) comme ceux de l'ALENA, la dernière entente conclue entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Si on a étudié la situation, aucune mesure n'a été retenue pour apaiser l'industrie des pâtes et papiers.

Pour sa part, l'ACPP prône depuis 1989 un libre-échange mondial pour l'industrie des pâtes et papiers. Loin de s'inscrire en faux contre les lois environnementales, les papeteries espèrent que les législateurs limiteront l'impact de celles-ci sur le commerce entre les pays. D'aucuns croient que la prochaine ronde de négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) portera notamment sur la possible réconciliation entre les exigences environnementales et le commerce international.



Les États-Unis ont déjà commencé à imposer une série de mesures visant à réduire la quantité de déchets.

PHOTO JACQUES NADEAU

PHILIP & SANIVAN
PHILIP ENVIRONNEMENT (QUÉBEC) INC. & SANIVAN (1993) INC.
DES COMPAGNIES DE PHILIP ENVIRONMENTAL INC.

RÉCUPÉRER, RECYCLER & RÉUTILISER

Depuis janvier dernier, Philip et Sanivan ont fusionné leur savoir-faire et leurs expériences dans la gestion des déchets dangereux, afin de vous offrir un service dont la qualité, le prix et le service après vente sont insurpassables.

Ces compagnies font partie du groupe Philip Environmental, qui vous offre un service de gestion des déchets et matières, entièrement intégré.

PHILIP ENVIRONNEMENT (QUÉBEC) INC. vous offre:

- Service de laboratoires;
- Centre de recyclage des eaux huileuses;
- Service de gestion des sols contaminés;
- Service de «Labpack» industriel et institutionnel;
- Service de gestion des déchets domestiques dangereux (DDD) de façon conventionnelle ou innovatrice, tel que la collecte itinérante.

Pour sa part, SANIVAN vous propose les services qui ont fait sa renommée:

- Nettoyage industriel;
- Transport et disposition de déchets dangereux;
- Intervention d'urgence au niveau des déversements terrestres et maritimes;
- Produits environnementaux.

Notre personnel expérimenté et qualifié est en mesure de solutionner vos problèmes environnementaux et ce, 24 heures sur 24, sept jours par semaine.

Chez **PHILIP ET SANIVAN**, nous sommes à votre service.

Siège social
1705, 3^e Avenue
Pointe-aux-Trembles, Montréal, H1B 5M9
Téléphone: (514) 645-1621
Télocopieur: (514) 645-5133

STIKEMAN, ELLIOTT

Groupe de droit environnemental national
MONTRÉAL

Marc Prévost
Martin Scheim
François Roberge

Monique Lussier
Richard Rusk
François Grondin

Représentation devant les cours civiles et pénales, tribunaux administratifs, le BAPE et les commissions fédérales; Les aspects de droit environnemental dans le cadre d'acquisitions, de fusions et de financements; Responsabilité environnementale; Évaluation et examen des impacts environnementaux et vérifications environnementales; Conformité environnementale et systèmes de gestion environnementale au sein de l'entreprise; Certificats et permis; Gestion des crises; Gestion des déchets dangereux, des terrains contaminés et des réservoirs souterrains.

MONTRÉAL

1155 boul. René Lévesque ouest
Suite 3900
Montréal (Québec) H3B 3V2
Téléphone: (514) 397-3000
Télocopieur: (514) 397-3222

TORONTO
NEW YORK

OTTAWA
LONDON

VANCOUVER
HONG KONG

CALGARY
TAIWAN

Martineau Walker

AVOCATS

Groupe en droit de l'environnement

Pierre B. Meunier 397-4380
André Durocher 397-7495
Karl Delwaide 397-7563
Marc-André Fabien 397-7557
Jean G. Lamothe 397-7451
Charles Kazaz 397-4348
Dominique Gibbens 397-7615

MONTRÉAL

Tour de la Bourse, Bureau 3400
800 Place-Victoria
Montréal, Canada H4Z 1E9
Téléphone 514/397-7400

QUÉBEC

Immeuble Le Saint-Patrick, Bureau 800
140, Grande Allée Est
Québec, Canada G1R 5M8
Téléphone 418/640-2000

Fasken Martineau

Montréal Québec Toronto Vancouver (affilié) Londres Bruxelles Budapest

CSSA Consultants
s'ouvre à un nouvel environnement !

Toujours à Montréal... mais bientôt à Québec

1334 est. rue Ontario
Montréal, Québec, H2L 1R9
Tel: (514) 529-4000

3291, Chemin Sainte-Foy (suite 250)
Sainte-Foy, Québec, G1X 3V2
Tel: (418) 650-1337

L'ENVIRONNEMENT

Les banques exigent des garanties antipollution

CLAIRE HARVEY

Devant la demande croissante des institutions financières, plusieurs entreprises tentent de se positionner dans l'industrie de la vérification environnementale. Aux États-Unis, ce nouveau marché a provoqué la émergence d'industries totalement indépendantes et hyper-spécialisées. Les purs et durs de la vérification. Pour les grandes firmes québécoises, cette activité constitue encore un sous-secteur de leurs opérations. Le vendeur devient acheteur.

Ici, les conseillers en environnement offrent plusieurs services dont la vérification environnementale et la promotion. «C'est un peu dangereux, signale André Beauchamp, président d'Enviro-sage. En assumant toutes les fonctions, on risque de manquer de vigilance. Non par mauvaise volonté, mais par déformation professionnelle.

En aidant surtout les promoteurs à obtenir un permis, on finit par développer une stratégie de marketing et à minimiser les impacts négatifs d'un projet. De ne pas le voir d'un oeil suffisamment critique.»

Pour M. Beauchamp, le Qué-

bec est un grand village. «Le vérificateur, dit-il, risque à la fois de travailler pour un promoteur du même type. Certaines commissions gouvernementales éprouvent déjà de la difficulté à trouver un expert qui ne soit pas lié à un projet».

Dans les secteurs très restreints comme la pétrochimie ou pour les méga-projets (Grande-baleine), le promoteur a consulté toutes les compétences. Il devient difficile, voire impossible de trouver des experts qui ne seront pas en conflit d'intérêt. D'autres, aspirant un jour ou l'autre à travailler pour l'entreprise, éviteront de se couper l'herbe sous le pied», déclare Michel Dorais, président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Le vice-président principal de Lavalin Environnement, Pierre Lundahl, n'entrevoit pas la possibilité d'un marché d'experts en vérification totalement indépendants. «Les États-Unis abritent un plus grand nombre de petites entreprises. Il est donc possible de se spécialiser dans un secteur environnemental très pointu. Au Québec le marché est trop petit pour qu'une firme puisse s'y résoudre».

Selon, Brian A. Farlinger, directeur des affaires commerciales à

l'Association des banquiers du Canada (ABC), «Ce marché est relativement récent. Depuis le début des années quatre-vingt, les institutions financières demandent un audit environnemental externe avant d'accorder un prêt à une industrie. Et ce, pour s'assurer qu'elle respecte bien les lois, les normes et les règlements des différents paliers gouvernementaux.»

A l'heure où développement économique va de paire avec développement durable, les institutions financières redoublent de vigilance. Elles ne prêtent qu'avec circonspection aux entreprises susceptibles de contaminer l'environnement. Selon Michel Doray, premier vice-président des Affaires publiques et internationales de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, pour ne pas ternir sa réputation, aucune institution financière ne veut s'associer de près ou de loin à une catastrophe écologique.

Contenue dans la législation, la notion de responsabilité environnementale constitue aussi un ticket modérateur à l'octroi de crédits aux entreprises polluantes. «Elles peuvent cesser leurs opérations du jour au lendemain ou encore être

dans l'impossibilité de rembourser leur dette à cause des coûts de nettoyage, fait observer Gilles Jarry, premier vice-président de la Banque de Montréal, division Québec. Brûlées, à un moment donné ou à un autre, par une industrie polluante, les banques se protègent.»

Nous entrons maintenant dans une autre phase. Pour se décharger des coûts de dépollution, l'État étend le concept du pollueur payeur. En prenant possession d'une propriété contaminée, le créancier hypothécaire devrait les assumer. Les institutions financières ordonnent donc une vérification exhaustive de la situation lorsque le risque environnemental est très élevé. Par exemple, lorsqu'on a reconnu des dommages écologiques sur le site de l'entreprise.

Pour éviter les conflits d'intérêt, les firmes qui offrent ce service s'assurent donc d'être indépendantes de l'entreprise vérifiée. Les questions d'éthique n'inquiètent d'ailleurs pas, les institutions financières sus-mentionnées. Elles s'estiment satisfaites des conseillers québécois et n'envisagent pas, pour le moment, de magasiner les experts outre-frontière.

Profession : conseiller en environnement

RAYMOND LEMIEUX

Parfois, ce sont des briques de quelques centaines de pages. Des études qui portent des titres prosaïques comme «Projet d'entreposage souterrain de liquide de gaz naturel et aménagement d'un quai à Varennes, Québec», «Effets physiologiques et comportementaux du traitement des pelouses au chlorpyrifos sur le merle d'Amérique (Turdus migratorius)» ou «Projet d'assainissement des eaux de la Rive sud de Montréal».

Derrière ces rapports, ces avis, ces recommandations, c'est toute une industrie qui se profile. Celle des conseillers en environnement.

En 1972, année de la première conférence mondiale sur l'environnement, pas une entreprise, pas un bureau n'était inscrit à la rubrique «consultant en environnement» dans les Pages jaunes de Montréal. Dix ans plus tard, il y en avait 28, comme le fait remarquer la revue Interface de ce mois. Aujourd'hui, les Pages jaunes recensent 99 firmes de conseillers en environnement. Ce sont souvent des équipes multidisciplinaires regroupant autant des biologistes que des ingénieurs. Chiffre d'affaires? «C'est bien difficile à estimer», confie Claude Lamothe, pré-

sident de l'Association des conseillers en environnement du Québec (ACEQ). Il pourrait dépasser 70 millions de dollars par année.»

La Loi sur la qualité de l'environnement pousse, en bonne partie, les promoteurs à retenir les services des conseillers en environnement. On leur demande de produire des études relatives aux impacts environnementaux de certains projets tels un prolongement d'autoroute, une centrale hydroélectrique, un système d'élimination des déchets. Pour réaliser ces études, les conseillers s'en réfèrent à des directives émises par le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ).

«C'est le MENVIQ qui, par la suite, vérifie la qualité de ces études. Elles seront alors jugées recevables ou pas», glisse Yvon Courchesne de Nove Environnement. «Ce qui m'inquiète davantage, ce sont tous les projets, comme les alumineries, qui ne sont pas soumis à ces évaluations.»

Récemment, un nouveau champ de pratique s'est ajouté au travail des conseillers: la vérification environnementale. Une association québécoise de vérificateurs environnementaux est d'ailleurs sur le point d'être créée au Québec.

ALARME

SUITE DE LA PAGE E-1

mutation, sont encore plus envoutantes.

Il s'élabore présentement au Japon et en Allemagne des procédés de production moins énergivores qui pourraient déstabiliser l'économie nord-américaine par concurrence ou implosion technologique beaucoup plus durement que la crise automobile des années 80. Les États-Unis ont réagi vivement, il y a quelques années, en mettant l'ensemble des producteurs et distributeurs d'énergie, par une loi fédérale, sur la piste de la gestion de la demande.

Les dollars dépensés aujourd'hui dans ces formes plus exigeantes et, parfois, plus coûteuses de produire, ne sont pas un désavantage au plan économique, comme on se le répète au Québec, mais une plantation de dollars verts, bien plus productives en grappes industrielles, côté haute technologie, que nos grandes entreprises énergivores.

Lorsqu'une entreprise rend un édifice performant au plan énergétique ou redessine un camion-remorque pour le rendre plus aérodynamique, sa direction se peinturera littéralement en vert avec députés et ministres le jour de l'inauguration ou du dévoilement. Mais c'est plus souvent qu'autrement de la rationalisation après coup. En réalité, c'est sur un devis économique - avec garantie de rentabilité absolue - que le conseil d'administration a donné le feu vert au projet.

C'est parce que les «écologues» ont eu raison, en fin de compte, qu'ils sont légion à s'y mettre maintenant, en les dépassant souvent: des ingénieurs conçoivent maintenant des usines «rejet zéro», pour ne plus avoir à les moderniser à tous les dix ans, pendant que technocrates et écologistes se disputent sur les nouvelles normes.

Elles se comptent maintenant par dizaines les entreprises québécoises qui ont rentabilisé leurs opérations en se mettant à l'heure de l'environnement. C'est vrai dans l'alimentation autant que dans le traitement, particulièrement polluant, du métal.

On se rend compte maintenant que les entreprises qui ont été modernisées pour faire face à des normes environnementales sévères, sont celles que la direction font survivre lorsque, rationalisation oblige, il est temps de faire un sort aux canards boiteux. À l'inverse, lorsque les gouvernements ont laissé siphonner leurs richesses naturelles et filer les profits à l'étranger, ils voient disparaître les objets de leur sollicitude à courte vue au premier toussotement de l'économie.

Et personne, ici, n'a encore pensé asseoir une stratégie de consolidation, voire de développement industriel, sur une stratégie de pointe en environnement. On n'en est encore qu'au jeu défensif où les normes environnementales permettent de recréer des barrières tarifaires!

Place au dollar vert.

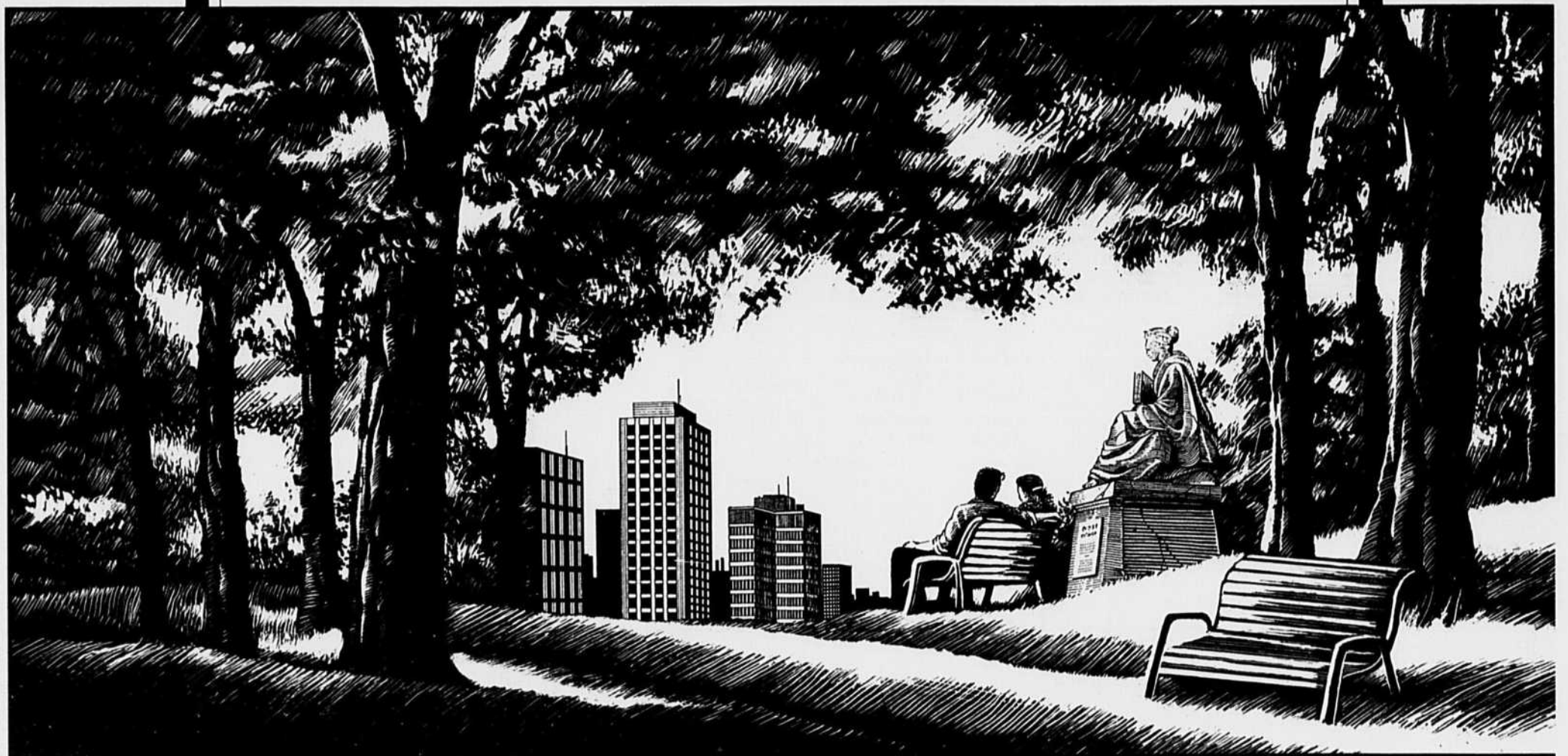
DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René-Lévesque,
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél.: (514) 937-6171

MAÎTRE DE VOTRE ENVIRONNEMENT



Prosperité, croissance et environnement peuvent faire ménage à trois. Seules les entreprises qui l'ont compris s'assurent longévité. C'est face aux multiples dilemmes environnementaux, que la vision du cabinet Lavery, de Billy vous permettra de demeurer maître de votre vitesse de croisière en matière d'environnement.



LAVERY, DE BILLY
AVOCATS

MONTRÉAL
Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4
(514) 871-1522

QUÉBEC
Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1
(418) 688-5000

OTTAWA
20^e étage
45, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 1A4
(613) 594-4936